



FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification du produit et de l'entreprise

Identificateur de la matière	Bunker A
# CAS	Mélange
Usage du produit	Carburant
Fabricant	Irving Oil Refining G.P. Box 1260 Saint John, NB E2L 4H6 CA Téléphone: (506) 202-2000 Refinery: (506) 202-3000 Numéro de téléphone d'urgence: 1-800-424-9300 (CHEMTREC)

2. Identification des risques

Description générale des risques	AVERTISSEMENT LIQUIDE ET VAPEUR COMBUSTIBLES. CAUSER L'IRRITATION AUX YEUX. PEUT CAUSER L'IRRITATION DE LA PEAU. PEUT CAUSER L'IRRITATION DES VOIES RESPIRATOIRES. Il peut causer des effets toxiques chroniques.
Effets potentiels sur la santé à court terme	
Voies d'exposition	Yeux, contact avec la peau, absorption par la peau, ingestion.
Yeux	Le sulfure d'hydrogène est très toxique. À une concentration basse de 1 à 5 ppm peut causer des nausées et de l'irritation sévère des yeux.
Peau	Peut causer une irritation.
États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée	
Fuel-oil, no. 2 (CAS 68476-30-2)	I.V. Total des hydrocarbures Peut être absorbé par la peau.
Inhalation	Une concentration d'environ 20 ppm de sulfure d'hydrogène peut affaiblir le sens de l'odorat, provoquer des maux de tête et l'irritation des voies respiratoires et du poumon. À une concentration de 250 à 500 ppm, peut causer de l'œdème pulmonaire potentiellement fatale. Les plus hautes concentrations peuvent produire des vertiges, des écroulements soudains (et souvent fatales), de l'inconscience et la mort. L'œdème pulmonaire peut se produire 48 heures après l'exposition.
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion. Une haute exposition au vanadium peut causer des nausées et des vomissements, de la douleur abdominale et la décoloration verdâtre de la langue. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.
Organes cibles	Sang. Yeux. Reins. Foie. Système respiratoire. Peau.
Effets chroniques	L'exposition prolongée ou répétée peut causer l'assèchement, la délipidation et des dermatites. L'exposition prolongée ou répétée peut causer des effets nocifs sur les reins.
Signes et symptômes	Les symptômes peuvent inclure rougeur, oedème, assèchement, déshuillement et gerçure de la peau. Les symptômes de surexposition peuvent être les suivants : maux de tête, étourdissements, fatigue, nausée et vomissements.
Statut réglementaire OSHA	Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.
Effets potentiels sur l'environnement	Voir la Section 12.

3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

Composants	# CAS	Pour cent
Fuel-oil, n degrees 6	68553-00-4	60 - 100
Fuel-oil, no. 2	68476-30-2	10 - 30
Benzo[a]pyrène	50-32-8	<0.1
Sulfure d'hydrogène	7783-06-4	<0.1
Soufre	7704-34-9	<0.1

Composants	# CAS	Pour cent
Vanadium élémentaire	7440-62-2	<0.1
Remarques sur la composition	*"Bunker A Oil" est un mélange complexe d'hydrocarbures. Sa composition exacte dépend de la source de pétrole brut à partir duquel elle a été produite et les méthodes de raffinage employées. "Bunker A Oil" contient des centaines de différents produits chimiques organiques. Cette section identifie seulement certains des constituants chimiques bien connus.	

4. Premiers soins

Mesures de premiers soins

Yeux	Rincer à grande eau froide. Enlever les verres de contact, le cas échéant, et continuer à rincer. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.
Peau	Rincer à grande eau froide. Laver à l'eau et au savon. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.
Inhalation	En cas de symptômes, placer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenir de l'attention médicale. Si la victime ne respire pas du personnel qualifié devrait immédiatement commencer la réanimation cardio-pulmonaire.
Ingestion	Ne pas provoquer le vomissement. Ne jamais rien faire boire ou avaler à une victime inconsciente, ou si la victime a des convulsions. Appeler un médecin.
Avis aux médecins	Les symptômes peuvent être différés.
Conseils généraux	S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Conserver à l'écart de toutes sources d'ignition. Ne pas fumer. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Porter des gants Tychem™ SL et des lunettes de shield ou de produit chimique de visage. Tenir hors de la portée des enfants.

5. Mesures de lutte contre le feu

Propriétés inflammables	Combustible d'après les critères du SIMDUT/OSHA.
Moyens d'extinction	
Moyens d'extinction appropriés	Dioxyde de carbone. Produit chimique en poudre. Mousse.
Méthodes d'extinction inappropriées	Ne pas utiliser de jet d'eau.
Protection pour les pompiers	
Risques spécifiques provenant des produits chimiques	Le conteneur peut exploser sous l'effet de la chaleur d'un incendie. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent circuler au niveau du sol vers une source distante d'ignition et provoquer un retour de flamme.
Équipement de protection et précautions pour les pompiers	Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets y compris un appareil de respiration autonome. Refroidir les conteneurs avec des quantités abondantes d'eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
Produits dangereux résultant de la combustion	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Oxydes de phosphore. Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAPs). Oxydes de soufre.
Données sur l'explosibilité	
Sensibilité aux chocs	Non compté être sensible aux chocs.
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Vapeur: Oui.

6. Procédures en cas de déversement

Précautions individuelles	Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée.
Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

Méthodes de contention

Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque.

Méthodes de nettoyage

Cette substance pollue l'eau. Il faut l'empêcher de contaminer le sol ou de pénétrer dans les égouts, les systèmes de drainages et les plans d'eau.

Empêcher de pénétrer dans les voies d'eau, les égouts, les sous-sols, les espaces réduits

Éloigner toute source d'inflammation. Avant de procéder au nettoyage, consulter les renseignements de danger ci-dessus. Absorber les petits déversements au moyen d'une substance absorbant inerte et placer dans des contenants appropriés, étiquetés et pouvant être fermés. Empêcher les déversements importants de se répandre dans les égouts et voies d'eau. Consulter les services d'intervention d'urgence et le fournisseur. Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

7. Manutention et entreposage

Manipulation

Effectuer une mise à la terre et fixer les conteneurs lors du transfert du produit. Utiliser uniquement avec une ventilation appropriée. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Lavez vigoureusement après manipulation.

Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. Eviter le contact avec les yeux, la peau et des vêtements. Tenir le récipient bien fermé. Eviter d'inhalier les vapeurs ou les émanations de ce produit.

Stockage

Tenir à l'écart de la chaleur et les flammes. Entreposer dans un conteneur fermé loin des matières incompatibles.

Les contenants devraient être ventilés et équipés d'un intercepteur de flamme. Peut être entreposé à température ambiante. Conserver à l'abri de la chaleur, des flammes nues ou autres sources d'inflammation.

Embarquement: Estable pendant le transport. Ce produit peut être transporté chaud. Conserver hors de la portée des enfants. Ne pas entreposer à températures dépassant 120°F (49°C).

8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

Limites d'exposition**ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH**

Composants	Type	Valeur	Forme
Fuel-oil, no. 2 (CAS 68476-30-2)	MPT	100 mg/m3	Fraction inhalable et vapeur.
Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4)	LECT	5 ppm	
	MPT	1 ppm	

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-2 (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4)	Plafond	20 ppm

Limites d'exposition

Produits chimiques énumérés à l'article 3 qui ne figurent pas ici n'ont pas établi de valeurs limites pour l'ACGIH ou PEL.

Mesures d'ingénierie

La ventilation mécanique devrait être utilisée en utilisant ce produit dans les petits espaces. La ventilation d'échappement locale peut être nécessaire

Protection individuelle**Protection pour les yeux et le visage**

Lunettes de shield ou de produit chimique de visage.

Protection des mains

Tychem™ SL.

Protection de la peau et du corps

L'emploi d'une combinaison protectrice à manches longues est recommandé. En cas de contamination des vêtements ou des chaussures, les enlever et les décontaminer complètement avant les réutiliser, ou bien les éliminer. Conformément aux directives de votre employeur.

Protection respiratoire

Dans un espace restreint, porter un masque à entrée d'air équipé d'une pièce frontale intégrale et approuvé par le NIOSH (ou équivalent) en mode de surpression et prévoir une évacuation urgente.

Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2). En cas d'être recommandé l'utilisation d'un appareil respiratoire filtrant, utiliser un filtre de la série " P ". Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH.

Considérations d'hygiène générale

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Liquide
Couleur	Brun foncé à Noir
Forme	Liquide
Odeur	Pétrole. Odeur " d'ouf pourri " dû à la présence d'H ₂ S. Note : Le H ₂ S adouci le sens de l'odeur. L'absence d'odeur d'oufs pourris ne signifie pas l'absence de H ₂ S.
Seuil de l'odeur	<0.15 ppm pour le sulfure d'hydrogène
État physique	Liquide.
pH	Sans objet
Point de congélation	Pas disponible.
Point d'ébullition	190.56 °C (375 °F) (approximativement)
Point d'écoulement	Pas disponible.
Vitesse d'évaporation	Pas disponible
Point d'éclair	> 54.0 °C (> 129.2 °F) Coupelle fermée
Température d'auto-inflammation	Pas disponible.
Limites d'inflammabilité dans l'air, supérieures, % en volume	Pas disponible.
Limites d'inflammabilité dans l'air, inférieures, % en volume	Pas disponible.
Pression de vapeur	Pas disponible.
Densité de vapeur	> 1 (air=1,0)
Densité	< 1.0 @ 15°C
Coefficient de répartition (n-octanol/eau)	Ce produit n'a pas été examiné.
Solubilité (eau)	Pas disponible.
Densité relative	Pas disponible.
Viscosité	Pas disponible.
COV	Pas disponible
Pourc. de mat. volatiles	Pas disponible

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Ce produit peut réagir avec des agents oxydants puissants.
Possibilité de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
Conditions à éviter	Eviter les températures élevées. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques. La chaleur, flammes nues, décharge statique, étincelles et d'autres sources d'allumage.
Matières incompatibles	Acides. Oxydants. Trifluorure de brome Lithium Produits chlorés.
Produits de décomposition dangereux	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Oxydes de phosphore. Oxydes d'azote. Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAPs). Oxydes de soufre.

11. Propriétés toxicologiques

Données toxicologiques

Composants	Espèces	Résultats d'essais
Benzo[a]pyrène (CAS 50-32-8)		
Aiguë		
<i>Inhalation</i>		
CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i>		
DL50	Pas disponible	
Fuel-oil, n degrees 6 (CAS 68553-00-4)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50		> 4940 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i>		
DL50		> 24700 mg/kg
Fuel-oil, no. 2 (CAS 68476-30-2)		
Aiguë		
<i>Inhalation</i>		
CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	12 g/kg
Soufre (CAS 7704-34-9)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	>= 2000 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	>= 6.2 mg/l/4h
<i>Orale</i>		
DL50	Homme	> 5000 mg/kg
	Rat	>= 3000 mg/kg
Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4)		
Aiguë		
<i>Inhalation</i>		
CL50	Homme	600 ppm, 30 minutes
	Rat	> 0.4 mg/l, 960 minutes
		444 ppm, 4 heures
		415 ppm, 4 heures
		410 ppm, 4 heures
		1.5 mg/l, 14 minutes
		1 mg/l/4h
	Singe	0.7 mg/l, 35 minutes
	souris	335 ppm, 4 heures
		1.5 mg/l, 18 minutes
		0.4 mg/l, 410 minutes
		0.1 mg/l, 804 minutes

Composants	Espèces	Résultats d'essais
Orale DL50	Pas disponible	
Vanadium élémentaire (CAS 7440-62-2)		
Aiguë Inhalation CL50	Pas disponible	
Orale DL50	Rat	23 mg/kg
Effets d'une exposition aiguë		
Yeux	Le sulfure d'hydrogène est très toxique. À une concentration basse de 1 à 5 ppm peut causer des nausées et de l'irritation sévère des yeux.	
Peau	Peut causer une irritation.	
États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée		
Fuel-oil, no. 2 (CAS 68476-30-2)	I.V. Total des hydrocarbures Peut être absorbé par la peau.	
Inhalation	Une concentration d'environ 20 ppm de sulfure d'hydrogène peut affaiblir le sens de l'odorat, provoquer des maux de tête et l'irritation des voies respiratoires et du poumon. À une concentration de 250 à 500 ppm, peut causer de l'œdème pulmonaire potentiellement fatale. Les plus hautes concentrations peuvent produire des vertiges, des écroulements soudains (et souvent fatales), de l'inconscience et la mort. L'œdème pulmonaire peut se produire 48 heures après l'exposition.	
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion. Une haute exposition au vanadium peut causer des nausées et des vomissements, de la douleur abdominale et la décoloration verdâtre de la langue. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.	
Sensibilisation	Peut entraîner la photosensibilisation (une sensibilisation extrême aux rayons solaires).	
Effets chroniques	L'exposition chronique au vanadium peut causer des dommages aux reins. L'exposition répétée au vanadium peut causer l'anémie.	
Cancérogénicité	Voir ci-dessous.	
Carcinogènes selon l'ACGIH		
Benzo[a]pyrène (CAS 50-32-8) Fuel-oil, no. 2 (CAS 68476-30-2)	A2 Probablement cancérogène pour l'homme. A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'humain.	
Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité		
Benzo[a]pyrène (CAS 50-32-8) Fuel-oil, n degrees 6 (CAS 68553-00-4) Fuel-oil, no. 2 (CAS 68476-30-2)	Volume 92, Volume 100F 1 Cancérogène pour l'homme. Volume 45 - 2B Peut-être cancérogène pour l'homme. Volume 45 - 3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.	
Toxicité pour les micro-organismes : valeur LD50		
Benzo[a]pyrène (CAS 50-32-8) Fuel-oil, n degrees 6 (CAS 68553-00-4)	Cancérogène. Cancérogène.	
États-Unis - Rapport NTP sur les cancérogènes : Cancérogène présumé		
Benzo[a]pyrène (CAS 50-32-8)	Il existe de sérieuses raisons de croire qu'il peut être cancérogène pour les humains	
Mutagénicité	Contient potentiel un agent mutagène.	
Effets sur la reproduction	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.	
Tératogénicité	Contient un tératogène potentiel.	
Nom des produits toxicologiquement synergiques	Autres hydrocarbures pétroliers et autres produits chimiques qui provoquent une dépression du système nerveux central ou d'autres effets neurologiques peuvent aussi provoquer des effets additifs ou synergiques.	

12. Données écologiques

Écotoxicité	Les composants de ce produit ont été identifiés comme pouvant avoir des effets négatifs sur l'environnement.
--------------------	--

Données écotoxicologiques			Espèces	Résultats d'essais
Composants				
Soufre (CAS 7704-34-9)				
Aquatique				
Poisson	CL50		Gambusie (<i>Gambusia affinis</i>)	> 10000 mg/l, 96 heures
Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4)				
Aquatique				
Poisson	CL50		Perche-soleil bleue (<i>Lepomis macrochirus</i>)	0.009 mg/l, 96 heures
Persistance et dégradabilité	Ce produit répondra aux critères du Group 5 tels qu'établis conformes à la définition de l'EPA des hydrocarbures persistants et non persistants. The specific gravity is equal to or greater than 1.0.			
	Cette substance chimique est soupçonnée d'être très persistante dans l'environnement.			
Bioaccumulation / accumulation	Ce produit n'a pas été examiné.			
Mobilité dans l'environnement	Ce produit n'a pas été examiné.			
Effets sur l'environnement	Ce produit n'a pas été examiné.			
Toxicité aquatique	Ce produit n'a pas été examiné.			
Coefficient de partage	Ce produit n'a pas été examiné.			
Benzo[a]pyrène				5.97
Renseignements sur l'évolution du produit chimique	Ce produit n'a pas été examiné.			

13. Élimination des résidus

Instructions pour l'élimination	Revoir les exigences gouvernementales locales et provinciales/de l'État avant l'élimination.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Pas disponible
Emballages contaminés	Pas disponible

14. Informations relatives au transport

Ministère des Transports des États Unis. (DOT)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN	UN1268
Appellation réglementaire adéquate	DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A. ou PRODUITS PÉTROLIERS, N.S.A.
Classe de danger	3
Groupe d'emballage	III
Dispositions particulières	144, B1, IB3, T4, TP1, TP29
Exceptions liées au conditionnement	150
Conditionnement autrement qu'en vrac	203
Conditionnement en vrac	242

Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN	UN1268
Appellation réglementaire adéquate	DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A.; or PETROLEUM PRODUCTS, N.O.S.
Classe de danger	3
Groupe d'emballage	III

DOT



TMD



15. Données réglementaires

Règlements fédéraux canadiens

Ce produit a été classé en fonction des critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique renferme tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Canada CEPA Schedule I: Listed substance

Benzo[a]pyrène (CAS 50-32-8) Inscrit.

Canada WHMIS Ingredient Disclosure: Valeurs-seuils

Benzo[a]pyrène (CAS 50-32-8) 0.1 %

Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4) 1 %

Vanadium élémentaire (CAS 7440-62-2) 1 %

Situation SIMDUT

Contrôlé

Classement SIMDUT

Catégorie B - Division 3: Liquide combustible, Catégorie D - Division 2A, 2B

L'étiquetage SIMDUT



Loi sur la Santé et la Sécurité du Travail

Dangereux selon 29 CFR 1910.1200 Oui

Réglementations Fédérales des Etats-Unis

Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.

EPCRA aux États-Unis (SARA Titre III) section 302 – déversement très dangereux : Quantité à déclarer

Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4) 100 livres

EPCRA aux États-Unis (SARA Titre III) section 302 – substance très dangereuse : Quantité seuil de planification

Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4) 226,8 kg (500 lb)

US EPCRA (SARA Titre III) Section 313 - Toxic Chemical: Concentration de minimis

Benzo[a]pyrène (CAS 50-32-8) 0.1 % La substance n'est pas admissible à l'exemption de minimis, sauf aux fins des exigences de notification à l'adresse du fournisseur.

Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4) 1.0 %

Vanadium élémentaire (CAS 7440-62-2) 1.0 %

EPCRA aux États-Unis (SARA Titre III) section 313 – produit chimique toxique : Seuil de déclaration

Benzo[a]pyrène (CAS 50-32-8) 100 livres

EPCRA aux États-Unis (SARA Titre III) section 313 – produit chimique toxique : substance inscrite

Benzo[a]pyrène (CAS 50-32-8) Inscrit.

Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4) Inscrit.

Vanadium élémentaire (CAS 7440-62-2) Inscrit.
TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

US CWA Section 311 Hazardous Substances: Listed substance

Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4) Inscrit.

US CWA Section 307(a)(1) Toxic Pollutants: Listed substance

Benzo[a]pyrène (CAS 50-32-8) Inscrit.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Benzo[a]pyrène (CAS 50-32-8) Inscrit.

Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4) Inscrit.

US CAA Section 112(r) Accidental Release Prevention - Regulated Toxic Substance: Listed substance

Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4) Regulated toxic substance.

US CAA Section 112(r) Accidental Release Prevention: Quantité seuil

Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4) 10000 livres

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4) Inscrit.

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Benzo[a]pyrène (CAS 50-32-8) Inscrit.

Quantité à déclarer CERCLA (Superfund)

Benzo[a]pyrène: 1

Sulfure d'hydrogène: 100

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger

Risque immédiat - Oui
Risque différé - Oui
Danger d'incendie - Oui
Danger lié à la Pression - Non
Danger de réactivité - Non

Régulations des états

AVERTISSEMENT : Ce produit contient un composé chimique reconnu dans l'état de la Californie comme produit pouvant provoquer des cancers.

US - California Hazardous Substances (Director's): Listed substance

Benzo[a]pyrène (CAS 50-32-8) Inscrit.

Soufre (CAS 7704-34-9) Inscrit.

Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4) Inscrit.

Vanadium élémentaire (CAS 7440-62-2) Inscrit.

États-Unis - Proposition 65 de la Californie - Cancérogènes et toxicité pour la reproduction (CRT) : Substance inscrite

Benzo[a]pyrène (CAS 50-32-8) Inscrit.

Fuel-oil, n degrees 6 (CAS 68553-00-4) Inscrit.

US - Illinois Chemical Safety Act: Listed substance

Benzo[a]pyrène (CAS 50-32-8) Inscrit.

Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4) Inscrit.

US - Louisiana Spill Reporting: Listed substance

Benzo[a]pyrène (CAS 50-32-8) Inscrit.

Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4) Inscrit.

US - Michigan Critical Materials Register: Parameter number

Benzo[a]pyrène (CAS 50-32-8) 00050-32-8 Inscrit.

US - Minnesota Haz Subs: Listed substance

Benzo[a]pyrène (CAS 50-32-8) Inscrit.

Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey – Substance : Matière répertoriée

Benzo[a]pyrène (CAS 50-32-8) Inscrit.

Fuel-oil, no. 2 (CAS 68476-30-2) Inscrit.

Soufre (CAS 7704-34-9) Inscrit.

Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4) Inscrit.

Vanadium élémentaire (CAS 7440-62-2) Inscrit.

US - New York Release Reporting: Substances dangereuses: Listed substance

Benzo[a]pyrène (CAS 50-32-8) Inscrit.

Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4) Inscrit.

US - North Carolina Toxic Air Pollutants: Listed substance

Benzo[a]pyrène (CAS 50-32-8) Inscrit.

Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) en Pennsylvanie - Substances dangereuses : Danger particulier

Benzo[a]pyrène (CAS 50-32-8) Danger particulier.

US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée

Benzo[a]pyrène (CAS 50-32-8) Inscrit.

Soufre (CAS 7704-34-9) Inscrit.

Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4) Inscrit.

Vanadium élémentaire (CAS 7440-62-2) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Benzo[a]pyrène (CAS 50-32-8) Inscrit.

Soufre (CAS 7704-34-9) Inscrit.

Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4) Inscrit.

Vanadium élémentaire (CAS 7440-62-2) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) en Pennsylvanie - substances dangereuses

Benzo[a]pyrène (CAS 50-32-8) Inscrit.

Fuel-oil, no. 2 (CAS 68476-30-2) Inscrit.

Soufre (CAS 7704-34-9) Inscrit.

Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4) Inscrit.

Vanadium élémentaire (CAS 7440-62-2) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Benzo[a]pyrène (CAS 50-32-8) Inscrit.

Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4) Inscrit.

Vanadium élémentaire (CAS 7440-62-2) Inscrit.

Statut de l'inventaire

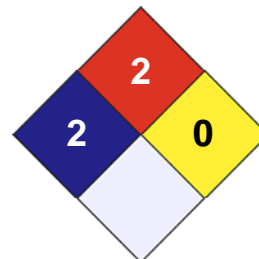
Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur inventaire (oui/non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

16. Renseignements divers

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	* 2
Inflammabilité	2
Danger physique	0
Protection individuelle	X



Clause d'exonération de responsabilité

L'information contenue dans cette fiche est basée sur des données de sources considérées comme fiables mais "Irving Oil Refining G.P" n'en garantit pas l'exactitude. Les informations sont fournies comme service aux personnes achetant ou employant le produit auquel la fiche se réfère. "Irving Oil Refining G.P" expressément dément toute responsabilité pour pertes ou dommages ou conséquences ou pour accidents aux personnes, incluant la mort. Cette information ne peut être reproduite, publiée ou distribuée d'aucune façon sans le consentement écrit préalable de "Irving Oil Refining G.P".

Date de publication

26-Juin-2014

Date en vigueur

15-Juin-2014

Date d'expiration

15-Juin-2017

Préparée par

Dell Tech Laboratories Ltd. No de téléphone: (519) 858-5021

Autres informations

Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.

Cette fiche technique santé-sécurité est conforme à la norme ANSI Z400.1/Z129.1-2010

Bunker A



Combustible liquid. Eye and skin irritant. May cause chronic toxic effects.

Keep away from sources of ignition. No smoking. Avoid contact with eyes and skin. Wear Tychem™ SL gloves and face shield or chemical goggles. Keep out of reach of children.

EYE: Flush with cool water. Remove contact lenses, if applicable, and continue flushing. Obtain medical attention if irritation persists.

SKIN: Flush with cool water. Wash with soap and water. Obtain medical attention if irritation persists.

INHALATION: If symptoms develop, move victim to fresh air. If symptoms persist, obtain medical attention. If breathing has stopped, trained personnel should administer CPR immediately.

INGESTION: Do not induce vomiting. Never give anything by mouth if victim is unconscious, or is convulsing. Obtain medical attention.

READ MATERIAL SAFETY DATA SHEET BEFORE USING PRODUCT

=====

Liquide combustible. Irritant pour les yeux et la peau. Il peut causer des effets toxiques chroniques.

Conserver à l'écart de toutes sources d'ignition. Ne pas fumer. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Porter des gants Tychem™ SL et des lunettes de shield ou de produit chimique de visage. Tenir hors de la portée des enfants.

YEUX: Rincer à grande eau froide. Enlever les verres de contact, le cas échéant, et continuer à rincer. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.

PEAU: Rincer à grande eau froide. Laver à l'eau et au savon. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.

INHALATION: En cas de symptômes, placer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenir de l'attention médicale. Si la victime ne respire pas du personnel qualifié devrait immédiatement commencer la réanimation cardio-pulmonaire.

INGESTION: Ne pas provoquer le vomissement. Ne jamais rien faire boire ou avaler à une victime inconsciente, ou si la victime a des convulsions. Appeler un médecin.

LIRE LA FICHE SIGNALÉTIQUE AVANT D'UTILISER CE PRODUIT